



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-huitième session

8-12 novembre 2021

**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
Budget pour 2022-2023**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Fabrizio Rosso
Secrétaire exécutif adjoint
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD)
Division de la production et de la santé animales
Tél.: +3906 5705 3088 – Courriel: Fabrizio.Rosso@fao.org

RÉSUMÉ

- Conformément au Règlement financier de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), le budget administratif de la Commission est présenté au Comité financier, pour information.
- Le présent document contient des informations sur le budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et sur le fonds fiduciaire multilatéral (MTF/INT/004/MUL).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations présentées dans ce document concernant le budget administratif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (MTF/INT/011/MUL) et les autres fonds fiduciaires gérés par la Commission.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note du budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et des informations fournies sur les autres fonds fiduciaires gérés par la Commission.**

Informations générales

1. La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) est un organe relevant de l'article XIV. Son secrétariat est financé par les contributions annuelles de ses États membres, dont le montant est convenu lors des sessions générales.
2. Le budget proposé (MTF/INT/011/MUL) est indiqué ci-dessous et a été approuvé à la quarante-quatrième session générale de la Commission, qui s'est tenue en ligne en avril 2021. Après approbation à la quarante-troisième session générale, pour chaque niveau de contribution, les contributions au budget biennal ont été indexées sur un taux d'inflation standard, la valeur médiane étant fixée entre l'indice des prix à la consommation (IPC) des pays de la zone euro et celui des pays européens, tels qu'établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
3. L'EuFMD gère actuellement cinq fonds fiduciaires: un pour l'administration du secrétariat (MTF/INT/011/MUL), un pour le programme d'activités financé par l'Union européenne (GCP/GLO/026/EC), un pour les interventions d'urgence et la formation (MTF/INT/004/MUL) au titre duquel des contributions supplémentaires destinées à la formation ont été reçues, un pour la mise en œuvre de formations en temps réel en partenariat avec l'université A&M du Texas (MTF/GLO/016/TEX-F) et le récent accord avec la Fondation Bill et Melinda Gates, qui a porté création d'un fonds fiduciaire pour la formation axée sur les compétences à l'intention des auxiliaires vétérinaires (MTF/INT/610/BMG).
4. Les participants à la quarante-quatrième session générale de la Commission ont examiné et approuvé le budget et le plan de travail pour le fonds fiduciaire MTF/INT/004/MUL, dont la date limite a été fixée au 31 décembre 2023. Ce fonds a vocation à financer la gestion et l'exécution concrète des activités de formation. La Commission s'emploiera à créer un nouveau fonds fiduciaire multidonateurs en accord avec les politiques actuelles de la FAO, qui servira à mener des activités conformes au Plan stratégique de la Commission, y compris des interventions dans les situations d'urgence liées à la fièvre aphteuse ou un appui à des programmes de renforcement des capacités.
5. Le programme de travail de la Commission a été financé en grande partie grâce à une série d'accords avec l'Union européenne, par l'intermédiaire de la Commission européenne (DG-SANTÉ), qui a apporté un appui ininterrompu en signant des accords de financement en 2005, 2009, 2013, 2015 et 2019.
6. Le projet MTF/INT/003/EEC, «Activités financées par la Commission européenne (phase IV: 2015-2019) et menées par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse de la FAO» a été achevé le 30 septembre 2019. L'accord quadriennal relatif à la phase V (2019-2023) (GCP/GLO/026/EC), qui correspond à un montant total de 11 200 000 EUR, prendra fin le 30 septembre 2023.
7. Le Comité exécutif est convenu des dépenses approuvées et du nombre de postes, comme suit: P5 (1), P4 (1), P3 (1) et P2 (1, à confirmer) pour la période visée.

FONDS FIDUCIAIRE 904200 MTF/INT/011/MUL
Budgets pour 2022 et 2023 (en USD) approuvés par la Commission
à sa quarante-quatrième session générale

| Code de dépense budgétaire | Composante | 2022 | 2023 |
|---|------------------------------|----------------|----------------|
| 5300 | Personnel du cadre organique | 472 097 | 472 097 |
| 5570 | Consultants | 188 200 | 188 200 |
| 5900 | Voyages de service | 30 000 | 30 000 |
| | Total | 690 297 | 690 297 |
| Recettes provenant des contributions des pays membres | | 656 600 | 656 600 |